



L'an deux mille vingt-deux le 5 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille après convocation légale du 27 avril, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Monsieur RENKES David – Mme STEIN Marie Hélène – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. GROSS Christophe – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. MICHEL Olivier à M. CAPS Antony – M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – Mme ROJAS Magali à M. GAY Gérard -

Excusé(s) : - M. ORY Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 46

Date d'affichage : 9 mai 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

CT/PR

05/05/2022

SCOLAIRE/PETITE ENFANCE

Validation du Programme Partenarial d'activité 2022 de SCALEN et autorisation donnée au président de signer la convention d'élaboration des études de maillage scolaire et de la convention territoriale globale (CTG) par l'agence SCALEN

Antony CAPS, vice-président au scolaire expose les enjeux et besoins que leurs compétences partagent :

- La nécessité de mettre à jour le maillage scolaire, suite aux perspectives d'évolution des effectifs présentées par l'éducation nationale, ainsi que les enjeux bâtimentaires subsistant sur certains secteurs du territoire.
- La mutation des Contrat Enfance Jeunesse (dispositif de financement CAF) en Convention Territoriale Globale, englobant des thématiques plus larges que l'enfance et la jeunesse, tels le logement social, l'accès aux droits numériques. L'élaboration de cette convention nécessite la réalisation d'un diagnostic et de concertation territoriale afin de définir les enjeux et actions du territoire. Les volets logement, habitat, accès aux droits seront traités en interne par une stagiaire, étudiante en MASTER.
- Afin d'optimiser l'élaboration de ces deux travaux, au vu de leurs nombreuses thématiques communes, il a été proposé à l'agence SCALEN de les réaliser conjointement et de les intégrer à leur programme partenarial d'activité 2022 qui planifie l'ensemble de leurs interventions auprès de leurs adhérents.
- Le montant total de cette prestation est de 33 000 €, dont 15 000 € sur la CTG et 18 000 € sur le maillage scolaire. Un financement global à hauteur de 50% a été sollicité et obtenu auprès de la CAF et de la banque des territoires, ramenant le coût résiduel à 16 500 €, inscrit au BP 2002 tel que validé par délibération du 7 avril 2022.

Une convention avec SCALEN vient définir les modalités d'exécution de ces travaux, qui seront réalisés avant la fin de l'année 2022, afin d'élaborer la convention CTG et le maillage scolaire dans les délais impartis.

Après en avoir exposé le contenu aux délégués communautaires, il leur est demandé d'une part de valider le programme partenarial d'activité 2022 de SCALEN, ainsi que la convention citée ci-dessus, et d'autoriser le Président à la signer.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le programme partenarial d'activité 2022 de SCALEN, joint en annexe de la présente délibération
- **Autorise** le président à signer la convention SCALEN 2022, jointe en annexe de la présente délibération.



CLAUDE THOMAS
2022.05.10 11:55:25 +0200
Ref:20220509_171003_1-1-O
Signature numérique
le Président